



**Energies
et
Fluides**

CCTP



REHABILITATION DU BATIMENT DE LA CCI A VIENNE

Affaire n°3918
PHASE DCE

LOT 08 : ELECTRICITE – COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES

MAITRE D'OUVRAGE

Chambre du Commerce et de l'Industrie Nord Isère

2 place St Pierre
38 217 VIENNE

ARCHITECTE

ATELIER API

3 rue A Houzeau
76 000 ROUEN
antoine@atelier-api.archi

BE FLUIDES

ENERGIES ET FLUIDES

120, avenue G. Leclerc
38 200 VIENNE
energies.fluides@be-ef.fr

Phase	Date	Version	Rédacteur
DCE	24/06/2026	0	LMC

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. GENERALITES	3
2.1 Description du projet	3
2.2 Objet des travaux	3
2.3 Plans	3
2.4 Base de calcul	4
2.5 Limites de prestations	5
2.6 Relations entrepreneur/Services Publics et organisme de contrôle	5
2.7 Obligations de l'entrepreneur	5
3. TRAVAUX PREPARATOIRES.....	11
4. COURANTS FORTS	13
4.1 Origine de l'installation. Branchement.....	13
4.2 Réseau de terre.....	13
4.3 Armoires :	14
4.4 Alimentation pour d'autres lots	15
4.5 Distributions.....	16
4.6 Equipements des locaux	17
4.7 Eclairage de sécurité	25
4.8 Eclairage extérieur	26
4.9 Coupure électrique	26
5. COURANTS FAIBLES	27
5.1 Téléphone / Informatique	27
5.2 Alarme incendie.....	28
5.3 Interphonie pour EAS	28
5.4 Contrôle d'accès.....	31
6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	33
6.1 Repérage et étiquetage	33
6.2 Armoires électriques et tableaux	34
6.3 Appareillage de distribution	34
6.4 Câbles	34
6.5 Chemins de câbles	34
7. ANNEXES	35
7.1 Limites des prestations	35
7.2 Grilles d'équipements.....	40
7.3 Liste des plans	46

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
 Energies et Fluides	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

1. OBJET

Le présent Cahier règle les conditions particulières d'exécution des travaux **d'électricité courants forts et faibles** à réaliser dans la cadre de la réhabilitation du bâtiment de la CCI à Vienne.

2. GENERALITES

2.1 Description du projet

L'activité du bâtiment restera une activité tertiaire avec une partie des bureaux occupée par la CCI et l'autre partie en cow working.

Le programme prévoit donc l'aménagement de salle de réunion et de bureaux.

2.2 Objet des travaux

Courants forts :

- Alimentation chantier,
- Le disjoncteur de branchement,
- Les liaisons équipotentielle,
- Les incorporations, percements et rebouchages,
- Les liaisons équipotentielle,
- Le réseau de terre,
- L'équipement électrique des bureaux et locaux d'activités,
- L'alimentation en courant électrique des appareils des autres lots,
- Les incorporations, percements et rebouchages.

Courants-faibles :

- L'installation de prises téléphoniques et informatique, y compris le câblage,
- Les incorporations, percements et rebouchages,
- La sécurité incendie,
- Les éclairages de sécurité,

2.3 Plans

Plans architecte du 22/06/2026

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

2.4 Base de calcul

2.4.1 Normes, règlements, DTU applicables

L'installation et les matériels devront satisfaire aux normes, décrets et règlements français en vigueur à la signature des marchés et en particulier :

- Règlement de sécurité concernant la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation (JO de mars 1986),
- La réglementation incendie,
- Décret du 31.01.86 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation,
- Décret n°881056 article 10 et sa circulaire d'application du 6 Février 1989 (coupure d'urgence),
- Arrêté du 2 Août 1977 : Règles techniques et de sécurité,
- Arrêté du 12 Février 1977 Spécifications techniques des installations de télévision,
- NF USE.
- Norme NF C 14-100,
- Norme NF C 15-100 et ses additifs,
- Norme NF C 90-120 : Réception et distribution des programmes radiodiffusés ou transmis par satellite,
- Norme NF C.90-123 :Distribution des programmes de radiodiffusion à l'intérieur des locaux de l'utilisateur par câble coaxial,
- Norme NF C 90-124 : Règles pour la réception de la radiodiffusion,
- Normes NF C 15-123 (repérage des conducteurs),
- Normes TELEFIX.
- Publication C.12.100 de l'UTE : Textes officiels relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques,
- Règles de l'UTE,
- Guide pratique UTE 14-501 (moteurs thermiques/générateurs),
- Le code du travail,
- Spécification des services locaux de l'EDF,
- Spécification des services locaux de France Télécom,
- La directive européenne 89/336 CE relative à la compatibilité électromagnétique,
- Notices et prescriptions d'emploi des fabricants de matériel.

2.4.2 Classement du bâtiment

ERP : Type L 5^{ème} catégorie
Chauffage occupation discontinue.

2.4.3 Nature du courant

Les caractéristiques du courant électrique seront les caractéristiques standards : 230/400V, 50 Hz.

2.4.4 Régime de neutre

Le bâtiment étant alimenté en basse tension, le régime de neutre sera le régime TT (Neutre à la terre).

2.4.5 Niveau éclairage

Sanitaires, tisanerie, salle d'attente : 200 lux.
Dégagement : 100 lux.
Bureaux : 500 lux.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

2.4.6 Chutes de tension

Elles ne devront pas dépasser les limites admises par la norme NFC 15.100. Dans le cas présent les valeurs seront :

- 3 % pour l'éclairage au point le plus éloigné,
- 5 % pour les autres usages au point le plus éloigné.

2.4.7 Equilibrage des phases

Il devra être obtenu à chaque niveau, dans chaque local, et être conservé à tous les échelons de la distribution.

2.4.8 Pouvoir de coupure des appareils

Les appareils utilisés pour la protection et la coupure des différents circuits devront posséder, à tous les points de l'installation, un pouvoir de coupure supérieur au courant de court-circuit présumé au point considéré.

2.5 Limites de prestations

D'une manière générale, le titulaire du présent lot doit la fourniture et la pose des éléments décrits ci-après, le câblage, y compris tous accessoires et conduits, et les raccordements à chaque extrémités de tous les appareils fournis et posés dans le cadre du présent lot.

Pour les alimentations des autres lots, le raccordement coté autres lots est exclu, sauf spécification contraire.

Les limites des prestations entre les différents corps d'états sont données en annexe à titre indicatif. Il est précisé que cette énumération n'est pas limitative, et que l'entrepreneur du présent lot prévoira à sa charge tout travail nécessaire à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages décrits ci-après.

2.6 Relations entrepreneur/Services Publics et organisme de contrôle

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les services locaux de l'EDF et de France Télécom pour obtenir les renseignements, autorisations et accords nécessaires à l'exécution des travaux. Il prendra contact avec les titulaires des autres lots afin de connaître les caractéristiques exactes des matériels qu'il devra alimenter.

Avant toute exécution de travaux, le titulaire du marché présentera son dossier au bureau de contrôle pour approbation.

2.7 Obligations de l'entrepreneur

2.7.1 Variantes

Après désignation du titulaire, aucune proposition de variantes par l'entreprise ne sera prise en considération.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Seules les variantes proposées lors de la consultation pourront être retenues par le Maître d'œuvre après l'appel d'offres, à condition que l'entreprise fournisse avec sa proposition un détail de prix permettant d'apprécier les répercussions que leur adoption entraînerait sur le montant du lot en cause et sur ceux des lots pour lesquels ces variantes conduiraient à des modifications.

Une fiche technique détaillée pour chaque variante respectant les caractéristiques demandées (rendement des luminaires, nombre d'appareil...) devra être fournie avant tout accord.

Ce sous-détail devra être présenté sous une forme comparative montrant la différence entre le coût des variantes proposées et le coût des solutions prévues dans l'appel d'offres.

Cette partie ne concerne pas les variantes obligatoires demandées éventuellement dans le dossier d'appel d'offres.

2.7.2 Reconnaissance des lieux

Les soumissionnaires devront avoir pris connaissance, avant d'établir leur soumission, des plans, des lieux et des matériaux prévus, sur lesquels seront réalisés les travaux définis au marché.

Ils ne pourront pas, en effet, invoquer, après notification du marché, leur méconnaissance de telle ou telle caractéristique des lieux, pour réclamer des suppléments au montant de leur soumission ou pour justifier un mauvais fonctionnement.

2.7.3 Normes et règlements

Les installations seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur dans son édition la plus récente, à tous les DTU (cahier des charges et règles de calculs), aux avis techniques sur les matériaux et matériels.

Ne sont pas considérés comme travaux supplémentaires les modifications imposées par les organismes de contrôle et notamment en cas d'application des règlements de sécurité, des normes, des textes de lois et des règles de l'art en vigueur un mois avant la remise de l'offre par l'Entreprise.

D'une manière générale, les indications données dans le présent devis ne portent que sur les points non précisés par les règlements, sur les bases à admettre pour les calculs et en aucun cas sur les règlements que l'entrepreneur déclare, par le fait même qu'il soumissionne, parfaitement connaître.

Les projets remis seront étudiés en toute connaissance de cause.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date d'établissement de l'étude d'appel d'offres), il appartiendra à l'adjudicataire, sous sa seule responsabilité, d'en informer le Maître d'œuvre, par écrit, éventuellement avec accusé de réception (ou sur le compte rendu de chantier) en indiquant les conséquences techniques et financières résultant de cette modification.

Le Maître d'œuvre soumettra la proposition, avec éventuellement l'avis motivé du bureau de contrôle, au Maître d'Ouvrage, qui prendra la décision nécessaire. Si cette décision est négative, l'installateur devra en demander notification par écrit.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

2.7.4 Renseignements et documents à fournir

2.7.4.1 A la remise des offres

Documents d'études de prix :

L'entrepreneur, lors de sa soumission, aura étudié de façon approfondie le dossier de consultation et donnera un prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux à réaliser.

Ainsi, une omission sur un dessin ou dans le devis descriptif ne saurait le soustraire à exécuter les ouvrages tels qu'ils sont soit dessinés, soit décrits. Sauf stipulation contraire, le fait de devoir la pose entraînera la fourniture et le raccordement si nécessaire du matériel demandé.

Il lui appartiendra de signaler en temps utile, en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

En conséquence, le soumissionnaire ne pourra se prévaloir d'aucune erreur ou omission susceptible d'être relevée dans les pièces du marché pour refuser l'exécution des travaux nécessaires au complet achèvement des installations en ordre de marche ou pour prétendre ultérieurement à des suppléments au montant de sa soumission.

2.7.4.2 Avant exécution

L'installateur devra se conformer strictement au planning d'exécution qui lui sera fourni, et indiquer toutes les contraintes imposées aux différents corps d'état pour le bon fonctionnement des installations du présent lot, dès l'ouverture du chantier.

Il soumettra à l'accord du Maître d'œuvre, tous les plans qui seront nécessaires et notamment :

- les plans intéressant le gros œuvre (emplacement et caractéristiques dimensionnelles des appareils, percements, réservations, etc..) dès que la demande lui en sera faite,
- les dispositions particulières concernant le passage du matériel pendant le chantier,
- un planning exact des besoins à l'égard des autres corps d'état, de manière à ne pas retarder le planning d'ensemble,
- les plans généraux des installations comportant toutes les indications nécessaires à une parfaite coordination des travaux tous corps d'état.

Tous ces plans seront établis par l'entreprise sur la base des plans mis à jour par l'architecte lors de la signature des marchés.

Toute exécution prématurée, faute d'avoir en temps utile soumis les plans à l'approbation du Maître d'œuvre, s'effectuerait sous la seule responsabilité de l'entrepreneur, et les modifications qui pourraient lui être demandées seraient entièrement à sa charge, y compris les conséquences du retard sur le planning des travaux.

2.7.4.3 Pendant l'exécution

Le titulaire du présent lot effectuera toutes les démarches nécessaires concernant ses installations auprès des différentes administrations (Pompiers, etc..) pour que l'installation puisse être en fonctionnement à l'ouverture des locaux.

2.7.4.4 A la réception - DOE

Dès que possible et obligatoirement à la réception des ouvrages, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'œuvre, le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E) comprenant :

- Les certificats de conformité des installations,
- 1 exemplaire informatique des plans et schémas "certifiés conformes" à la réalisation,
- La nomenclature du matériel, avec indication des différents fournisseurs : nom, adresse, téléphone,
- L'état des interventions obligatoires à prévoir dans le contrat de maintenance avec leur périodicité,

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

- Une liste des pièces de rechange de première nécessité à approvisionner par le Maître d'Ouvrage, ainsi que la nomenclature de tous les matériels mis en oeuvre (marques et caractéristiques des appareils, notices de fonctionnement et d'entretien),
- Les notices d'utilisation.

2.7.5 Nature des matériels

Les marques d'appareils prévues dans ce document ne sont pas imposées, mais sont données à titre d'indications minimales de base concernant :

- Les caractéristiques techniques,
- Le rendement,
- La mise en oeuvre,
- L'esthétique.

L'entrepreneur aura la possibilité de proposer des matériels équivalents sur tous les points énoncés ci-dessus. En aucun cas, il ne pourra être accepté un matériel de qualité inférieure à celle demandée au présent descriptif.

Ils ne pourront être mis en oeuvre qu'avec l'accord du Maître d'œuvre. Aucun changement au projet ne pourra être apporté en cours d'exécution sans l'autorisation expresse et écrite du Maître d'œuvre, les frais résultant de changements non autorisés et toutes leurs conséquences, ainsi que tout travail supplémentaire exécuté sans ordre écrit seront à la charge de l'entreprise.

Il est à noter qu'en cas de proposition d'équivalence, les installateurs devront préciser, à l'offre, les marques et références de matériel et joindre la documentation permettant d'apprécier l'équivalence.

L'entrepreneur devra remettre au Maître d'œuvre ou à son représentant qualifié, tous les procès verbaux d'essais ou de référence que celui-ci demandera.

Le Maître d'œuvre, ou son représentant qualifié, pourra demander, s'il le juge utile, de nouveaux essais et restera seul juge de l'acceptation de ce matériel, sans que pour autant la responsabilité de l'entreprise soit atténuée.

L'entrepreneur déclarera qu'il a bien et dûment la propriété industrielle des systèmes, procédés ou objets qu'il emploie et à défaut, s'engagera vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, tant en ce qui concerne ses sous-traitants que lui-même, à acquérir, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les licences nécessaires relatives aux brevets qui les concernent.

Il garantira, en conséquence, le Maître d'Ouvrage contre tous recours qui pourraient être exercés à ce sujet par des tiers, au cas où lui serait contesté soit la propriété industrielle des systèmes, procédés ou objets mentionnés, soit le droit de les employer s'ils sont couverts par des brevets.

Le matériel électrique installé par le présent lot devra être choisi dans les conditions suivantes :

a - Matériel faisant l'objet de normes UTE :

Tout le matériel faisant l'objet de normes UTE devra être conforme à celles-ci.

b - Une marque de qualité existe :

Lorsque, pour un matériel déterminé, les normes UTE prévoient l'attribution de la marque, il ne devra être utilisé que du matériel revêtu de la marque nationale de conformité aux normes NF USE ou de la norme UTE.

c - Une marque de qualité n'existe pas :

Lorsqu'il n'existe pas de marque de qualité pour un matériel faisant l'objet de normes (normes françaises ou UTE), ou de recommandations de l'UTE, la conformité de ce matériel aux spécifications en vigueur sera garantie par la présentation d'un procès-verbal d'essais délivré par un organisme habilité à cet effet, ou par la possession de l'estampille d'un des organismes de la CEE.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

d - Matériel ne faisant l'objet ni d'une norme, ni de recommandation de l'UTE :

Lorsqu'il n'existe aucune norme ou recommandation de l'UTE concernant le matériel utilisé, celui-ci devra présenter toutes les qualités de solidité, de durée, d'isolement et de bon fonctionnement désirables. Il devra notamment répondre aux recommandations ou spécifications techniques générales ou fondamentales concernant l'usage auquel il est destiné.

2.7.6 Liaisons avec les autres corps d'état (limites de prestations)

L'installateur du présent lot sera tenu de fournir à la date prévue sur le planning, tous les plans d'atelier de chantier, renseignements et précisions concernant les dispositions ayant une incidence sur les autres corps d'état.

En cas d'erreur, de retard de transmission des documents ou d'omission, l'installateur du présent lot aura à supporter toutes les conséquences qui en découleront, tant sur ses propres travaux que sur ceux des autres corps d'état.

Il sera demandé à l'installateur du présent lot de vérifier la conformité des ouvrages ou installations des autres corps d'état au fur et à mesure de leur exécution, ceci pour tout ce qui peut avoir une incidence sur ses propres installations, de façon à permettre, dans le cadre du planning, les corrections éventuelles qui seraient nécessaires.

2.7.7 Protection des ouvrages

L'entrepreneur sera responsable jusqu'à la réception de la protection de ses ouvrages. A cet effet, il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toutes dégradations. Au cas où il en serait constaté, il devra remettre en état, entièrement à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, les ouvrages détériorés.

2.7.8 Contrôles et essais

2.7.8.1 Contrôles

Il sera procédé au contrôle des matériaux et appareils de l'installation avant mise en oeuvre. L'entrepreneur devra présenter au Maître d'œuvre des échantillons avant tout commencement des travaux. Pour les gros matériels, ou installés en petit nombre, des échantillons sur catalogues et spécifications techniques seront présentés. Tout matériel posé et non conforme à celui qui a été retenu sera refusé, et remplacé par du matériel conforme.

2.7.8.2 Essais

a) Essais et vérifications réglementaires

Les essais et vérifications de la conformité de l'installation seront effectués par un organisme agréé, sous couvert et aux frais de l'entreprise. Celui-ci devra présenter un certificat de conformité de l'installation à la fin des travaux.

Toute mise en conformité de l'installation exigée par ces essais sera à la charge de l'entreprise.

Indépendamment des essais réalisés par l'entreprise pour mise au point et réglage de ses ouvrages, le présent lot devra prévoir les frais afférents à la réalisation par des organismes agréés (consuel et cosael) ainsi que la fourniture des procès-verbaux qui y sont mentionnés.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

b) Essais de fonctionnement

Les essais seront effectués à l'initiative du Maître d'œuvre, en présence de l'entrepreneur. Celui-ci devra mettre à disposition du Maître d'œuvre toutes fournitures, appareillage de mesure, outillage, matériels spéciaux d'essais etc... ainsi que la main d'oeuvre qualifiée pour effectuer les essais, ceci à ses frais.

Les installations subiront les essais suivant :

- Contrôle de la présence de l'énergie électrique à tous les points de livraison prévus et conforme en tension et puissance,
- Vérification de la conformité des placards électriques,

L'éclairement sera mesuré en plusieurs points, à la hauteur correspondant à ce qui est indiqué au § 'conditions de bases'. Le nombre de points de mesure dépendra de la taille des locaux considérés. Le niveau d'éclairement retenu sera la moyenne arithmétique des mesures effectuées. Aucune valeur relevée ne devra s'écarter de plus ou moins 25% de cette valeur moyenne.

- Essais du bon fonctionnement des luminaires et des prises de courant.
- Recettage des prise RJ45 cat 6.

2.7.9 Réception par le Maître d'Ouvrage

A l'achèvement de la totalité des ouvrages prévus au marché, il sera procédé au récolement contradictoire du matériel pour vérifier que la fourniture est conforme aux spécifications et plans du programme, aux propositions remises par l'adjudicataire, aux règlements et aux règles de l'art.

La réception, subordonnée à la remise des documents indiqués au §.2.6.4.4., sera notifiée par procès-verbal fixant la date de mise en service et de départ de la période de garantie. Cette réception s'effectuera suivant les modalités prévues par la norme NFP 03-001.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, les installations seront réputées avoir rempli les engagements, elles seront alors remises au Maître d'Ouvrage aux termes de l'article 1601-2 du Code Civil.

2.7.10 Garantie

Pendant la période de garantie, le présent lot prévoira le temps nécessaire pour expliquer le principe de fonctionnement, les principaux points à contrôler et à entretenir et les mesures d'urgence à prendre en cas d'anomalie ou de panne. Il prévoira également les interventions éventuelles pour affiner les réglages.

2.7.11 Nettoyage

Pendant toute la durée des travaux, l'Entreprise doit assurer l'enlèvement quotidien de ses gravats, emballages, etc... et de leur transport aux décharges publiques contrôlées.

Avant la réception, tous les ouvrages du présent lot seront nettoyés.

L'entrepreneur surveillera et assurera lui-même avec le plus grand soin les nettoyages dont il aura l'entière responsabilité.

2.7.12 Installation de chantier

Le titulaire du présent lot devra les raccordements d'une base de vie, les prestations seront :

- Raccordement de l'électricité sur un branchement (hors lot) avec protection, compteur.
- Le câble jusqu'à la base de vie.
- Les coffrets de chantier.
- Le repli de l'ensemble en fin de chantier.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

2.7.13 DPGF

Le cadre de décomposition pourra être fourni sous format EXCEL à chaque entreprise le demandant.

3. TRAVAUX PREPARATOIRES

Chantier :

Le titulaire du présent lot devra les prestations suivantes :

- Aide au maçon pour le raccordement au coffret électrique.
- Aide au maçon pour le raccordement du coffret de chantier.
- Le raccordement électrique des cabanons de chantier.
- L'éclairage du chantier.
- Le repli des installations de chantier.

Existant :

Le titulaire du présent lot devra la dépose et l'évacuation des installations CFO et CFA existantes.

La prestation comprend :

- L'isolement et la consignation électrique.
- Les déposes et évacuations des câbles.
- Les déposes et évacuations de l'appareillage, filerie, armoire, antennes, etc.

Travaux de phasage

Le chantier se déroulera en site occupé, une partie des bureau au R+1 et R+2 sera utilisée par le personnel de la CCI.

L'entreprise devra maintenir en service l'installation d'électricité (éclairage et PC), l'installation de courant faible (RJ avec baie existante) jusqu'au déménagement en RDC dans les bureaux définitif CCI.

Y compris brassage des prise RJ au déménagement

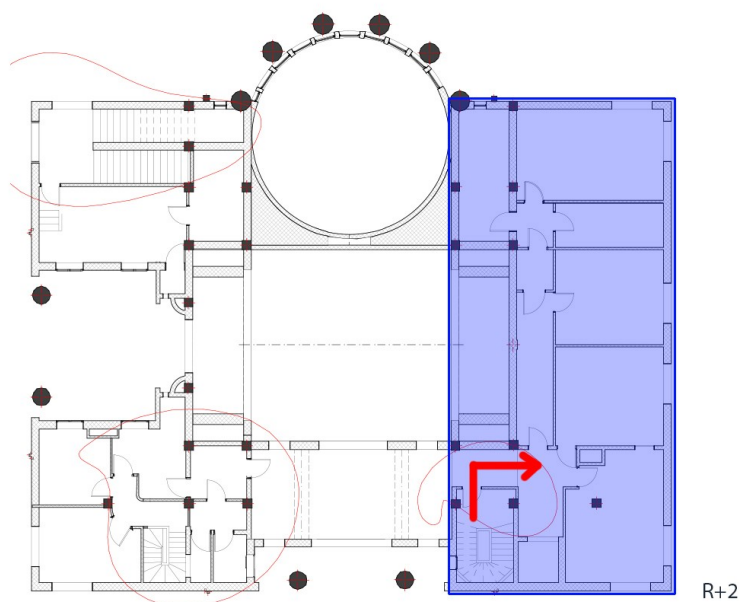
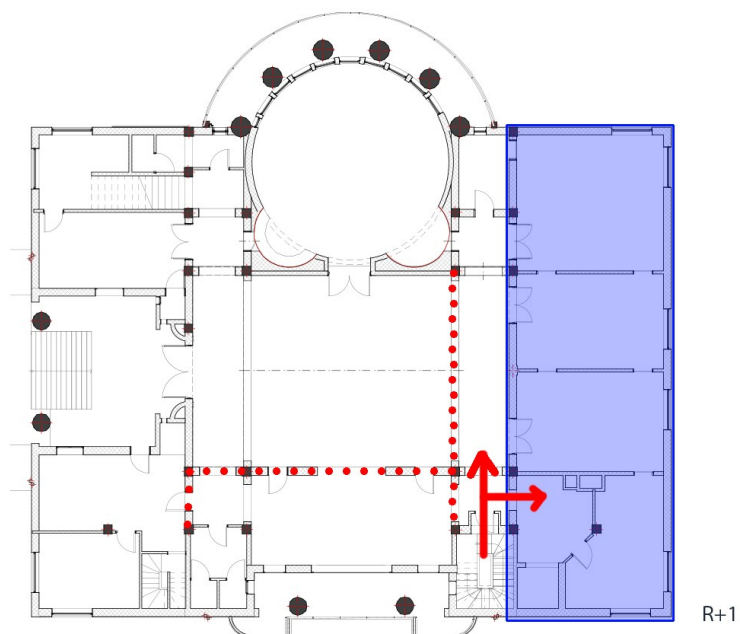
Le contrôle d'accès devra être maintenu en service durant les travaux.

L'entreprise devra aussi, pour la période d'hiver, l'installation de chauffage dans les bureaux occupé y compris protection, câble et fourniture et pose des radiateurs électriques. Ces installations seront déposées au déménagement. Prévoir au minimum 1500W par bureau.



REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Ci-dessous les zones occupées avant déménagement en RDC :



 Zone d'occupation CCI pendant travaux

 Accès à privilégier depuis le RDC

 Protection provisoire

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Pour ce projet l'entreprise devra :
Le certificat de conformité attestant du classement minimum Cca-s2, d2, a2 des canalisations électriques utilisées dans les locaux recevant du public pour le projet sera à nous transmettre

4. COURANTS FORTS

4.1 Origine de l'installation. Branchement

L'origine de l'installation sera dans l'actuel TGBT, l'entreprise devra se raccorder sur le disjoncteur de branchement existant.

Les liaisons à prévoir sont :

- Entre le branchement et le TGBT
- Entre le TGBT et les armoires d'étages (4)

4.2 Réseau de terre

La terre existante sera conservée et contrôlée.

Les barrettes de coupure, avec bornes de mesure normalisées, seront placées au pied de chaque armoire principale.

La résistance sera inférieure à 50 Ohms.

Toutes les terres seront interconnectées.

4.2.1 Liaisons équipotentielles

Une liaison équipotentielle générale d'une section de 25 mm² pour la zone en travaux sera réalisée, entre toutes les masses susceptibles d'être mises accidentellement sous tension (charpente métallique, huisseries métalliques, gaines de ventilation, tuyauteries principales, suspentes de faux plafonds, baignoires en acier, salle d'eau, etc...). Elle sera réalisée par ceinturage du bâtiment, et reliée à la barrette de mesure normalisée.

Le raccordement de chaque liaison sur les canalisations se fera à l'aide de colliers type KNOBEL ou techniquement équivalent. Pour les raccordements des autres organes des cosses serties seront employées.

Les éléments de structure métallique du bâtiment seront raccordés par soudure type CADWELL ou équivalent. Les soudures resteront visibles après finition du bâtiment.

Les chemins de câbles seront mis à la terre par un drain en cuivre nu de 25 mm² cheminant dans ceux-ci et fixé par des attaches de type "CRAPAUD Caddy" ou équivalent.

Les éléments à relier à la liaison équipotentielle supplémentaire seront les suivants :

- les conduites métalliques,
- les charpentes métalliques,
- les conduits de ventilation, de chauffage et de plomberie,
- les chemins de câbles,
- les armoires électriques.

4.2.2 Conducteurs de protection

Etant donné que le régime de neutre est un régime TT, il sera prévu un conducteur de protection spécifique (PE) sur tous les circuits. Pour les circuits réalisés en câble unipolaire, le conducteur de protection aura le même cheminement que les conducteurs de phase et neutre.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

4.3 Armoires :

4.3.1 TGBT :

Depuis ce câble, il sera prévu une armoire « TGBT » :

L'armoire comprendra les équipements suivants :

- 1 jeu de barres pour la répartition des départs,
- 1 interrupteur général tétrapolaire avec commande ramenée en façade
- 1 interrupteur général tétrapolaire avec bobine de déclenchement à impulsion MX.
- Le circuit de commande sera protégé par un disjoncteur 2 x 10 A différentiel 300mA :

Depuis l'interrupteur général sera créé 4 départs avec disjoncteur différentiel 300mA :

AES01 : RDC
AES02 : R+1
AES03 : R+2
AES04 : R+3

Après chaque départ de chaque zone, il y aura les départs et protections 30 mA pour l'alimentation des équipements suivants :

- Eclairage de la zone,
- Prises de courant de la zone,
- Les alimentations spécifiques (VR, UI chauffage, CE etc...).

Les pièces de plus de 20 m² auront au minimum deux protections distinctes avec différentiel.

Détails des protections à prévoir pour le TGBT :

- Protections éclairage.
- Protections éclairage extérieur avec pilotage.
- Protections PC.
- Protection chauffe-eau.
- Protection unités intérieures chauffage/rafraîchissement.
- Protection alarme incendie.
- Protections éclairage de sécurité.
- Protection Groupe clim.
- Baie de brassage.

4.3.2 AES01 :

Détails des protections à prévoir en coffret :

- Protections éclairage.
- Protections PC
- Protection unités intérieures chauffage/rafraîchissement.
- Protections éclairage de sécurité.
- Alimentation Ascenseur.
- Alimentation plateforme Pmr
- Protection chauffe-eau.
- Protections calibre 20 A : Machine à laver et appareils spécifiques.
- Protections contrôle d'accès et porte

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

4.3.3 AES02 :

Détails des protections à prévoir en coffret :

- Protections éclairage.
- Protections PC.
- Protection unités intérieures chauffage/rafraîchissement.
- Protections éclairage de sécurité
- Protection chauffe-eau.
- Protection contrôle d'accès et porte

4.3.4 AES03 :

Détails des protections à prévoir en coffret :

- Protections éclairage.
- Protections PC.
- Protection unités intérieures chauffage/rafraîchissement.
- Protections éclairage de sécurité.
- Protection chauffe-eau.
- Protection Baie informatique.
- Protection climatiseur info.

4.3.5 AES04 :

Détails des protections à prévoir en coffret :

- Protections éclairage.
- Protections PC.
- Protection unités intérieures chauffage/rafraîchissement
- Protections éclairage de sécurité.
- Protection chauffe-eau.
- Protection Groupe Clim.
- Protection CTA.
- Protection VMC.

4.4 Alimentation pour d'autres lots

Les alimentations pour les différents récepteurs électriques des autres lots seront prévues. Les puissances et les caractéristiques précises des matériels alimentés seront à confirmer par le titulaire du lot concerné. Le titulaire du présent lot se rapprochera des entreprises des lots concernés pour les puissances installées définitives et les sections des lignes en attente à mettre en place.

Les sectionneurs sont à la charge de l'électricien, raccordement à l'aval exclu. Ils seront de type omnipolaires et de calibre approprié à l'appareil à alimenter.

Détail : voir grille des locaux.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

4.5 Distributions

4.5.1 Généralités

L'implantation des appareils par rapport au sol fini sera de :

Appareil de commande	h = 1,20 m
Prises de courant (plinthé)	h = 0.20 m
Prises de courant haute (plan de travail)	h = 1.20 m
Prises de courant (salle de bains)	h = 1.20 m
Appliques circulation commune	h = 1.80 m / 2 m maxi

Les prises de courants seront à éclipses.

Les boîtes encastrées dans une paroi séparatrice seront décalées pour éviter les ponts phoniques entre locaux, elles devront être du type étanche à l'air.

4.5.2 Distribution

Les circuits seront réalisés en conducteurs à âme cuivre, de la série HO7-V-U, ou en câbles isolés de la série AO 5 VV-U, ou câbles U 1000 R2V, suivant les cas et modes de pose.

Les circuits d'éclairage et les prises commandées seront réalisés en conducteurs de section de 1,5 mm².

Les circuits de prises de courant seront réalisés en conducteurs de sections suivantes :

- 2,5 mm² pour les socles 10/16 A,
- 6 mm² pour les socles 32 A.

La distribution respectera les préconisations suivantes :

Boîtes d'encastrement de profondeur maximum 6 cm avec décalage d'au moins 15 cm entre 2 boîtes situées de part et d'autre d'une paroi,

Dans les cloisons de doublage, l'encastrement des canalisations est, si nécessaire, ménagé dans l'isolant par découpe. En aucun cas cette découpe n'excédera la moitié de l'épaisseur de l'isolant. L'entrepreneur devra le rebouchage de la cloison,

4.5.3 Distribution en prises de courant

Les types de prises de courant sont indiqués dans les spécifications techniques. Les nombres et types de socles de prises de courant par local sont donnés en annexe.

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

4.6 Equipements des locaux

4.6.1 Petit appareillage

La répartition de ces appareils est donnée dans la grille en annexe. Les types d'appareillage seront les suivants :

4.6.1.1 Luminaires

Tous les luminaires seront à valider par le Maître d'Ouvrage et le cabinet d'architecture.

Type L1

Luminaire down light :

- Tension nominale : 220-240 V AC, 50/60 Hz 13 W
- 800 lm 3000K
- Classe de protection : II • IP65 IK : 06 joules
- IRC :> 80 • SDCM <4
- Y compris tous accessoires de fixation, et toutes sujétions de pose etc..
- De marque Be Led ou équivalent

Destination suivant plans et grille.



Type L2

Hublot rond au caractère contemporain dont l'anneau est en polycarbonate lisse et brillant, disponible en blanc ou gris.

- Diffuseur polycarbonate à double rayon de courbure, verrouillage du bloc optique par rotation ¼ de tour.
- Diamètre 350mm, profondeur 102 mm, IP55, IK10, classe II, 850°C,
- Solution anti-vandale : 4 points de fixation en bordure limite de hublot afin d'éviter le risque d'arrachement, le verrouillage du bloc optique en polycarbonate est assuré par une visserie inviolable (vis et outil de vissage)
- Eligible à la Fiche BAR-EQ-110
- De marque L'EBENOID type Sextan ou équivalent.

Destination suivant plans et grille.



Type L3

Projecteur extérieur

En aluminium

230 V

IP66 / IK08

80000h / L80B20

Dim 440x375x110mm P 4.5kg

Y compris accessoires de fixation, câble et câblage

De marque Lited type Apoled APO200-001 ou équivalent





Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Type L4

Luminaire allongé cylindrique :

- En acier inoxydable
- Diffuseur en Polycarbonate
- Tension nominale : 220-240 V AC, 50/60 Hz 36 W
- 4800 lm 3000K
- Classe de protection : II • IP65 IK : 10 joules IRC :> 80
- Y compris tous accessoires de fixation, et toutes sujétions de pose etc..
- De marque Faro Scuba 1200 ou équivalent
-

Destination suivant plans et grille.



4.6.1.2 Luminaires fournis par le MOA :

Ci-dessous les quantités et types de luminaires prévus et fournis par la CCI.
Le prestataire devra la pose et le câblage des luminaires fournis.

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

N-01		plan 2D		note	
	<Non défini>	Dalle Led 60x60		2	
	Eichholtz	Wall Lamp Claridges Doubles_111016		6	
	Mullan	MLBCF004		3	
	Mullan	MLP406		4	
	Mullan	MLP450		3	
	Mullan	MLRS104		9	
	non définit	Rail spots orientables		9	
	Z&V	NowCo Tube 3M/4M/5M		4	
BAR	Eichholtz	Lantern Monticello 1xL+ 1xM + 1Xs		2	
BAR	Mullan	MLP450		9	
BAR	Mullan	MLP511		5	
Billard	Eichholtz	Ceiling Lamp Dover		3	
Bureaux	Z&V	NowCo linear 2.0		12	
SR4	Mullan	MLP500		1	
SR8_Curiosité	Mullan	MLCF28		8	
SR10_	Honore Déco	Suspension Parasol L Corde et cuir		1	
Suspension SR12	Eichholtz	Ceiling Lamp Marly 112411		2	

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

N 00

		<Non défini>	Dalle Led 60x60		3
			DOWNLIGHT EXTRAPLAT		15
		Honoredeco	Suspension Gatsby XL		1
		Mullan	MLRS104		12
		non définit	Rail spots orientables		3
		Tizonaa	Terre cuite et travertin rustique		4
	Alcoves	Eichholtz	Wall Lamp Tissot 116459		2
	Cabine Tel	Mullan	MLP406		1
	Circulation	Mullan	MLP450		2
	Circulation	Z&V	NowCo Tube 3m/4m/5m		3
	Lampe bureaux	Z&V	NowCo linear 2.0		30
	Portes Bureaux	Mullan	MLWL013		10
	Tisanerie	Tizona	La Pierre Travertin		6
	Tisnaerie	Eichholtz	Chandelier Bistroquette_112261		5

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

N 01					
		<Non défini>	NowCo1/1 Tube Applique h120cm		6
		<Non défini>	Up&Down Noir		2
			DOWNLIGHT EXTRAPLAT		2
					2
		Deknudt	Luna Light Round L		
		Mullan	MLBCF004		5
		Mullan	MLRS104		10
	Bureaux	Z&V	NowCo linear 2.0		38
	Portes bureaux	Mullan	MLP406		1
	Portes bureaux	Mullan	MLWL013		6



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

N 02					
			DOWNLIGHT EXTRAPLAT	•	6
		Eichholtz	Wall Lamp Claridges Double_111016	⊗	5
		Fraumaier	Suspension Maya Champagne diametre 50	⊗	2
		Mullan	MLBCF004	⊗	2
		Mullan	MLRS104	•	5
Bureaux	Z&V		NowCo Linear 2.0	▬	30
Portes bureaux	Mullan		MLWL013	⊗	8

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

N 03

			DOWNLIGHT EXTRAPLAT	•	2
		Fraumaier	Suspension Maya Champagne diam 50cm	⊗	4
		Honore deco	Suspension Parasol à Franges_Taille S	•	10
		Mullan	MLBCF004	⊗	9
		Mullan	MLP450	•	4
		Mullan	MLRS104	•	12
		non définit	Rail spots orientables	—	1
		Z&V	NowCo Tube 3m/4m/5m	—	4
	Alcoves	Eichholtz	Wall Lamp Tissot 116459	⊗	1
	Bureaux	Z&V	NowCo linear 2.0	—	42
	Cabine Tel	Mullan	MLP406	⊗	1
	Portes Bureaux	Mullan	MLWL013	⊗	20

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

4.6.1.3 Commandes

La commande de l'éclairage des locaux se fera suivant les cas, par des interrupteurs simple allumage ou va et vient, des boutons poussoirs sur télérupteurs. Tous les boutons poussoirs des communs seront lumineux, et montés équipés des lampes correspondantes.

Nota Les petits appareillages dans les salles de douche seront situés hors des volumes de protection n°0, 1 et 2.

Type C1

Interrupteur simple allumage type LEGRAND série Plexo 55s ou équivalent, montage en saillie, IP 555, unipolaire, courant maximum d'emploi 10 A.

Type C4

Bouton poussoir lumineux, montage en encastré, fixation à vis pour boîtes encastrées, courant maximum d'emploi 6 A, équipé de la lampe correspondante.

De marque SCHNEIDER Odace ou équivalent.

Type C5

Interrupteur simple allumage, montage en encastré, fixation à vis pour boîtes encastrées, courant maximum d'emploi 10 A.

De marque SCHNEIDER Odace ou équivalent.

Type C7

Interrupteur va et vient, montage en encastré, fixation à vis pour boîtes encastrées, courant maximum d'emploi 10 A.

De marque SCHNEIDER Odace ou équivalent.

Type C9

Interrupteur simple allumage, montage en encastré, fixation à vis pour boîtes encastrées, courant maximum d'emploi 10 A. et pilotage en variation

De marque SCHNEIDER Odace ou équivalent.

Type C10

Détecteur infrarouge de marque FLASH LUMIMAT 360° classe II IP55 IK 03 ou équivalent, montage plafonnier fixation à vis pour boîtes encastrées, courant maximum d'emploi 8A, réglage minuterie de 5s à 5mn, réglage du seuil de détection jour/nuit de 5 à 2000 lux.

4.6.1.4 Prises de courant

Type P1

Socle 10/16 A+T avec éclipses, montage en saillie, IP 55 de marque LEGRAND type Plexo ou équivalent.

Type P2

Socle 10/16 A+T, montage en encastré, à éclipses, fixation à vis pour boîtes encastrées, en puits.

Prise affleurante

De marque SCHNEIDER Odace ou équivalent.

Type P4

idem type P2, mais pour circuits spécialisés 20A (lave vaisselle etc..).

Dans les bureaux, l'appareillage sera installé sur des goulottes ou dans les montants des cloisons légère

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Goulotte PVC en bureaux

Goulotte double cloison (courants forts, courants faibles) posée en plinthe ou à hauteur de plan de travail et descente de faux plafond, taille 50x170mm, ou similaire, équipée des éléments :

- Corps de goulotte dimensions 50 x 170 mm,
- Couvertures,
- Embouts d'extrémité,
- Angles intérieurs et extérieurs,
- Angles plats,
- Support pour mécanismes.

4.7 Eclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera réalisé selon la nouvelle réglementation.

Les blocs autonomes de sécurité d'évacuation devront être automatiquement mis à l'état de fonctionnement dès l'absence de tension en provenance de la source normale.

L'ensemble des blocs de balisage sera équipé des étiquettes réglementaires (sortie, flèche, etc...). Les blocs de balisage signaleront les obstacles (escaliers, changement de direction dans les circulations, portes de recoupement de circulation).

Mise au repos :

Commande générale permettant de mettre au repos l'ensemble des blocs autonomes.

Le bloc de télécommande :

Bloc de télécommande évolutif permettant l'envoi d'ordre sur la ligne de commande.

Ce bloc sera placé dans l'armoire.

Les blocs à mettre en œuvre seront les suivants :

Signalisation :

Bloc 45 lumens, autonomie 1 heure, non permanent.

Etanche en fonction de la destination des pièces (suivant plan et grille d'équipement).

Destination : voir grille et plan.

Ambiance :

Bloc 360 lumens, autonomie 1 heure, non permanent

Indice de protection au choc IK08 et grille de protection pour les appareils dans la salle de sport.

Il seront de marque Béhar sécurité série Spark+

Câblage :

L'alimentation des blocs se fera après les protections des circuits d'éclairage des locaux où ils seront installés, et avant la commande de ces circuits, par câble de la série U1000 R2V, 5 x 1,5 mm² (3 x 1,5 mm² pour l'alimentation et 2 x 1,5 mm² pour la télécommande).

Les départs se feront à partir de borniers sectionnables, de manière à pouvoir effectuer les essais de décharge des blocs et essais des lampes sans isoler l'éclairage des locaux concernés. Tous les blocs seront télécommandés à partir du bloc de télécommande placé dans l'armoire.

Il seront de marque Béhar sécurité série Spark+ type SPAM45 référence 74204



CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
 Energies et Fluides	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

4.8 Eclairage extérieur

Il sera prévu :

Un éclairage en façade de type L4 et L3 (à la charge du lot électricité).

La protection par disjoncteur sera placée dans l'armoire La commande de l'éclairage sera réalisée par une horloge astrologique permettant l'extinction à certaines heures de la nuit. Le fonctionnement sera asservi à un interrupteur crépusculaire.

4.9 Coupure électrique

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de 2 boîtiers d'arrêt d'urgence qui assureront la coupure de la ventilation et de l'électricité.

Ces boîtiers seront disposés à l'accueil et auront les caractéristiques suivantes :

Déclencheurs à membrane IP40 et IK07.

Déclenchement par pression au centre.

Réarmement en face avant sans dégradation de la membrane avec clef spéciale livré avec le produit.

Etiquette d'identification gravé et collé à l'emplacement prévu.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

5. COURANTS FAIBLES

5.1 Téléphone / Informatique

Le titulaire du présent lot doit les travaux suivants :

- ☐ Liaison depuis le branchement.
- ☐ Installation des prises RJ45.

Le titulaire du présent devra prévoir une baie ayant les caractéristiques suivantes :

Coffret 19" LCS3, de marque LEGRAND ou équivalent.

Baies associables IP 20 - IK 08. Porte avant, simple ou double, galbée en verre de sécurité sérigraphié

Coffrets composés de :

- une base (fixation murale)
- un corps pivotant permettant le libre accès à l'arrière du coffret pour faciliter l'installation et la maintenance

Sens de pivotement réversible

Plaque d'entrée de câbles pleine en partie haute et basse, montage d'une plaque avec balai

Charge admissible : 63 kg

Gris anthracite RAL 7016

Porte réversible

Capacité : 21 U

Hauteur : 1000 mm

Largeur : 600 mm

Profondeur : 600 mm

Bloc de prises de courant 16 A.

Module de prises RJ45 : 20 paires.

Cordons de brassage : 100 ohms.

Prises terminales

L'entrepreneur devra l'installation des prises de type RJ45 suivant plans.

Les prises téléphoniques seront de même marque que les prises électriques.

Les prises terminales seront de type RJ 45 blindées catégorie 6.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Raccordement d'écran à 360°,
- Raccordement avec dépairage minimum inférieur à 4-5mm,
- Connexion : 8 contacts + plot de masse.

Les câbles auront les caractéristiques :

- Câble à écran total FFTP,
- 4 paires torsadées catégorie 6,
- Impédance 100 ohms,
- Diamètres conducteur compris entre 5 et 6mm (AWG ou AWG 24),
- Bande passante 250 MHZ,
- Résistance au feu : classe C2 (NFC 32-070),
- Halogène zéro,
- Support garantit du Gigabit Ethernet.

Les lignes chemineront sous fourreau, sur les chemins de câbles réservés aux courants faibles et dans les goulottes.

L'ensemble des raccordements nécessaires au bon fonctionnement est à la charge du présent lot.

Essais et mise en service

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Toutes les opérations de mise en service nécessaires au bon fonctionnement de l'installation seront à la charge du présent lot.

En lien avec le service informatique de la CCI, la baie existante sera remis à jour avec le repérage et recettage des prises des bureaux utilisés après déménagement.

5.2 Alarme incendie

Le site sera équipé d'une centrale SSI avec message pré-enregistré.

5.2.1 Description sommaire de l'installation

Le Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) comportera les parties suivantes :

- avertisseurs sonores,
- avertisseurs lumineux,
- des déclencheurs manuels,
- Libération des portes à verrouillage électrique
- la centrale d'alarme incendie type 2A
- des câbles et liaisons nécessaires.

La centrale sera installée dans les bureaux selon plan.

a) Déclencheurs manuels

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de déclencheurs manuels avec membrane déformable, référence 380 12, de couleur rouge et posés en saillie dans l'ensemble du bâtiment.

Leurs implantations sont indiquées sur les plans. Ces équipements seront installés au droit de chaque issue extérieure dans tout le bâtiment et implantés à 1,30 m du sol.

b) Signalisation sonore d'alarme

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'avertisseurs sonores dans tout le bâtiment. Ces sirènes diffuseront une tonalité conforme à la norme AFNOR 3200. Elles devront pouvoir être entendues dans toutes les pièces du bâtiment.

Le nombre de sirène à installer est indiqué sur les plans. Elles seront installées à une hauteur de 2,25m mini du sol.

c) Signalisation Visuelle d'alarme

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'avertisseurs visuels.

d) Tableau d'alarme

Le tableau d'alarme IP 31 – IK07 – classe 2 regroupant les fonctions suivantes :

- a. Avertisseurs sonores, et visuels
- b. Contact auxiliaire O/F,
- c. Borniers de raccordements déclencheurs manuels,
- d. Mise à l'arrêt.
- e. raccordement de deux boucles.

Le nombre d'équipements est donné dans la grille des locaux et plans.

Leurs implantations sont indiquées sur les plans.

5.3 Interphonie pour EAS

Le titulaire du lot devra l'installation d'interphone en EAS pour indiquer la présence de personne à évacuer.

L'installation sera composée :

D'interphones de sécurité (postes secondaires)

D'une centrale d'interphonie de sécurité (poste chef)

L'ensemble du matériel sera de marque CASTEL, gamme REFUGE.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Des interphones de sécurité de type CASTEL REFUGE seront déployés au niveau de chaque EAS du site. Ils seront de couleur rouge et intégreront un bouton d'appel lumineux :

Poste en veille : Le bouton clignote lentement

Appel en cours : Le bouton clignote rapidement

Poste en communication : Le bouton est allumé fixe

Le mot « SOS » sera gravé en braille en dessous du bouton d'appel afin de faciliter l'identification du dispositif pour les personnes malvoyantes.

Ces interphones permettront d'appeler la centrale d'interphonie de sécurité localisée à l'accueil en cas d'incendie ou d'événement particulier.

. Caractéristiques générales :

Degré de protection IP54 selon EN 60529

Degré de protection IK08 selon EN 50102

Face avant en aluminium avec film texturé

Montage en saillie ou encastré

Dimension face avant : H 176.5 x L 97.5 mm

Protection contre les chocs électriques classe 1 selon EN 60950

Température de fonctionnement : -20°/+50°C avec une humidité relative < 90%

Consommation : 2VA -Alimentation 12-36V

Puissance audio : 1 Watt Sortie 0dB disponible pour raccordement d'une boucle à induction magnétique



La centrale d'interphonie de sécurité sera de type CASTEL REFUGE et sera implantée à l'accueil.

Elle sera présentée en platine murale (avec ou sans combiné) et permettra une liaison phonique full duplex vers les postes secondaires REFUGE.

Lors de la réception d'un appel, le bouton lumineux « décroché » se met à clignoter et passe au fixe lors de la communication. Lorsque la communication est terminée, il s'éteint.

Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de raccrocher les appels entrant sur le poste chef sans avoir décrocher au préalable.

La liaison entre les différents postes, nécessite un câble 3 paires torsadées avec écran.

Le raccordement se fait par un bornier à vis intégré dans le poste (1mm² max).

Distance maximum entre la centrale et les postes secondaires : 500m avec un câble de section 0,6mm² (9/10ème)

L'alimentation est assurée par une alimentation secteur 230VAC, ou par 2 batteries intégrées directement à la centrale REFUGE.

En cas de coupure secteur la centrale refuge bascule son alimentation sur les batteries.

Le poste peut ainsi assurer une veille de 3 heures ou 1,5 heure

en communication dans le cas d'une installation de 15 postes maximum.

Fonctions possibles depuis la centrale :

Appel vers un autre poste

Prise d'appel Fin de communication

Voyant de présence secteur V

oyant de défaillance batterie

Surveillance des défauts



L'entreprise devra tous les accessoires de bonne mise en œuvre (alimentation, batterie, câble et câblage, ...

5.3.1 Câblage

A partir des boucles d'alarme, les câbles chemineront sous fourreaux et sur les chemins de câbles courants faibles dans les circulations. Entre le chemin de câble et les équipements, le cheminement se fera sous fourreaux.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

L'ensemble du câblage sera réalisé conformément aux spécifications de la règle C 15-100, de la norme NF S 61 932, des articles EL3, EL7 §b, EC 15 §1, EC 23 §1 et 2 de l'arrêté du 25 Juin 1980, et CO31 de l'arrêté du 2 Février 1993 concernant le marquage "NF Réaction au feu M1" des conduits et renforcements PVC éventuels.

Deux catégories de câbles, conformes à la norme NF C 32 070 peuvent être utilisés:

Catégorie C2 (non propagateur de la flamme),

Catégorie CR1 (résistant au feu) les jonctions, dérivations et leurs enveloppes devant respecter les spécifications de la norme NF C 20 455 notamment un temps d'extinction après retrait de la source d'inflammation inférieur à 5 secondes.

Les liaisons entre éléments constituant le système de détection incendie (déclencheurs, tableau de signalisation) seront assurées par un câble 2 conducteurs de 0.9 mm de diamètre sous écran de catégorie C2 genre SYT 1 ou équivalent.

Les liaisons entre éléments constituant le système de mise en sécurité incendie seront assurées par des câbles répondant aux exigences suivantes:

. la section des conducteurs et la longueur maximale de la boucle ou de la ligne seront telles que la chute de tension aux bornes des appareils alimentés reste inférieure aux limites imposées par le constructeur des appareils, en régime de consommation maximale. Dans tous les cas, la section ne sera pas inférieure à 1,5mm² pour les câbles mono conducteurs et 1 mm² pour les câbles multiconducteurs.

Les câbles utilisés seront de :

- Catégorie C2 (non propagateur de la flamme) genre SYT 1, H 07 RNF, A 05 VVU, U 1000 R2 V, etc... pour ceux constituant des lignes ou portions de lignes répondant à un des critères suivants:
 - Passage en cheminement technique protégé (gaine, caniveau ou vide coupe-feu),
 - Câblage de dispositifs actionnés de sécurité commandés par manque de tension (sécurité positive): ventouses par exemple,
 - Dès pénétration dans la zone mise en sécurité par les dispositifs actionnés de sécurité commandés contrôlés par la ligne considérée (dispositifs de désenfumage par exemple),
 - Catégorie CR1, genre PYROLION ou équivalent, dans tous les autres cas, notamment en cas de commande par émission de courant.

5.3.2 Essais et contrôle de l'installation

Avant toute réception de l'installation, il sera procédé, en présence du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, aux essais et contrôles de bon fonctionnement de l'installation suivant descriptions et procédures détaillées au C.C.T.G. "INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE. TRAVAUX DE BATIMENT", ses annexes (brochure N° 5655 des Journaux Officiels) et conformément aux spécifications du §13 de la norme NF S 61 932.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

5.4 Contrôle d'accès

Les portes du RDC (place St Pierre) et R+1 seront équipé de platine de rue permettant l'annonce de personne auprès de l'accueil Now Connect, ces personnes pourront rentrer soit pour être accueilli par la CCI ou pour de l'occupation de bureaux.

Ces portes auront aussi des lecteur de badge permettant l'accès aux utilisateurs NoW Connect en dehors des heures de présence à l'accueil.

Les platines de rue auront un report sur des postes téléphoniques dédié ou sur des téléphone portable. Elles auront les caractéristiques suivantes :

Platine vidéo 1 appel, monobloc en acier inox, montage en encastrée, système de câblage ViP avec boucle magnétique en conformité avec la loi sur l'accessibilité des ERP. Dimensions de la façade en mm : 160 x 320 x 2,5. Dimensions du boîtier d'encastrement en mm : 142 x 302 x 56

Groupe audio-vidéo pour système VIP avec bornier et caméra équipée d'un objectif mini lentille couleurs orientable par l'avant, éclairage caméra par led. Avec bornes de raccordement et système numérique de gestion de la phonie avec rattrapage automatique de l'écho, haut-parleur étanche et micro à électret, volume du hautparleur réglable par l'avant. Comprend un câble pour la connexion au module boucle magnétique art. 3332. Dimensions : 102x55x38 mm. Compatible avec le format vidéo H264.

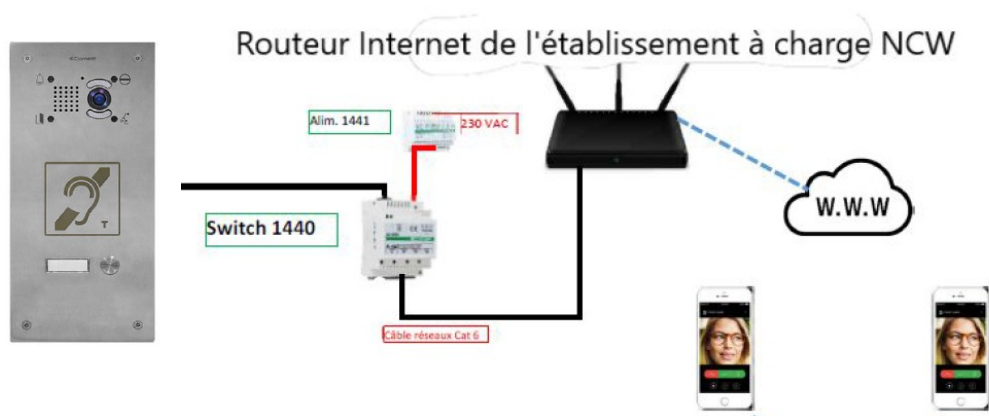
Module série Ikall avec boucle magnétique permettant aux malentendants d'écouter la conversation sur la platine extérieure à travers leur propre appareil acoustique (équipé du selecteur T).

Module à associer au groupe audio/vidéo à défilement de noms 2 fils art. 4681BM ou au module audio/vidéo VIP art. 4682BM. Dimensions : 112 x 89,5 x 38 mm

Y compris module d'alimentation et switch, cables RJ de liaison

Y compris travaux d'encastrement

Y compris pilotage de la gache électrique des portes avec boutons de sortie



CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

Les lecteurs de badge auront les caractéristiques suivantes :



Ce matériel fournis par Now Connect est installé avec à la charge du lot :

- Une alimentation 24V
- Cable informatique / Bus à proximité

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

6.1 Repérage et étiquetage

D'une manière générale toutes les installations devront être repérées. Les organes à repérer sont les suivants :

Armoires,
Chaque tableau d'abonné,
Câbles électriques courants forts et courants faibles (distribution primaire),
Boîtes de dérivation distribution secondaire (courants forts et courants faibles).

6.1.1 Câbles électriques courants forts

Chaque câble de la distribution primaire sera repéré à ses deux extrémités.
Le repérage sera réalisé par étiquette plastique. Cette étiquette indiquera le tenant (armoire et repère protection) et l'aboutissant (repère du récepteur). Ces repères seront marqués sur une plaque plastique d'identification. Ces étiquettes seront solidement attachées aux câbles par des colliers type RILSAN.

Les étiquettes seront du même type que celles décrites ci-dessus.

Dans le cas où des boîtes de raccordement seraient utilisées, un repérage sera prévu au niveau de ces boîtes. Il sera réalisé suivant le principe cité ci-dessus. Le matériel utilisé sera des étiquettes gravées et collées sur une face de la boîte et non pas sur le couvercle.

6.1.2 Câbles électriques courants faibles

Les câbles de la distribution des courants faibles seront repérés par étiquette. Suivant les circuits, les étiquettes indiqueront les repères suivants :

Télévision	: tenant et aboutissant
Téléphone	: tenant et aboutissant
Portier électrique	: tenant et aboutissant
Report d'alarme	: tenant et aboutissant

Les étiquettes seront du même type que celles décrites ci-dessus.

Dans le cas où des boîtes de raccordement seraient utilisées, un repérage sera prévu au niveau de ces boîtes. Il sera réalisé suivant le principe cité ci-dessus. Le matériel utilisé sera des étiquettes gravées et collées sur une face de la boîte et non pas sur le couvercle.

6.1.3 Boîtes de dérivations distribution secondaire

Les boîtes de dérivation utilisées pour cette distribution seront repérées par étiquettes gravées et collées. Ces étiquettes seront fixées sur une face de la boîte et non pas sur le couvercle.

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

6.2 Armoires électriques et tableaux

6.3 Appareillage de distribution

L'appareillage de distribution sera adapté aux caractéristiques des circuits où il sera installé.

Les disjoncteurs, ou les ensembles disjoncteurs contacteurs auront un pouvoir de coupure adapté à leur position dans l'installation.

Ils seront équipés des accessoires nécessaires à la réalisation des fonctions décrites aux chapitres concernés.

Ils seront déterminés de manière à assurer la sélectivité verticale totale.

6.4 Câbles

Les câbles seront à âme cuivre rigide, isolant PRC, type U1000 R2V pour la distribution principale, et U1000 R2V, AO5 VV-U, ou conducteur HO7-VU pour la distribution secondaire, suivant les modes et conditions de pose.

6.5 Chemins de câbles

Les chemins de câbles seront en acier galvanisé à chaud. Ils seront fixés aux éléments de la structure du bâtiment. La fixation sera soignée, et adaptée au poids des câbles. Une cloison sera prévue dans les chemins de câbles pour la séparation courants forts/courants faibles.

Les départs divisionnaires par familles de départ seront protégés par disjoncteurs différentiels 300mA, ou 30mA, instantanés.

Les disjoncteurs seront équipés de déclencheurs magnéto thermiques, déclencheurs de type B, C, D, K, Z, MA, ou magnétique seul, suivant les récepteurs qu'ils ont à protéger. Dans le cas de disjoncteur à déclencheur magnétique, un relais thermique protège le circuit.

Les départs terminaux seront protégés par disjoncteurs (coupe circuits à fusibles exclus).

Les contacteurs seront de type compact industriel, encliquetables sur rail DIN ou OMEGA. L'alimentation de la bobine de commande sera coupée par ouverture du dispositif de protection associé. Le calibre nominal sera toujours au moins égal au courant admissible du circuit commandé.



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

7. ANNEXES

7.1 Limites des prestations

Prestations à réaliser	Lot CH/ VMC / PB	Lot EL	Autres	Remarques
GENERALITES				
Réservations / percements / saignées				
Plans de réservations	X	X		
Réservations oubliées	X	X		
Mise en œuvre réservations			X	
Accessoires de fixations et de supportages	X	X	X	
Rebouchage et lissage	X	X		
Incorporations des équipements	X	X		
Matériaux résiliants anti vibratiles	X	X		
Protections coupe feu des équipements mis en place par les différents lots	X	X	X	
Tranchées (extérieures et sous dallage à l'intérieur)				
Tranchées			X	
Remblaiement			X	
Grillage avertisseur			X	EU/ EV - EP
Conduit dans tranchées			X	
EU/EV	X		X	
EP			X	



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Prestations à réaliser	Lot CH/ VMC / PB	Lot EL	Autres	Remarques
CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT				
Dépose et évacuation de l'existant	X			
PAC				
Fourniture et manutention	X			
Alimentation électrique		X		
Raccordements électriques	X			
Support antivibratil	X			
Grilles extérieures			X	2x R+3 et 2x RDC
Trémies et gaines pour passage des conduits				
Trappe de visite			X	
Unités intérieures				
Appareil	X			
Pose de diffuseur et grille avec découpe placo	X			
Alimentation électrique		X		
Raccordements électriques	X			
Réseau condensat	X			
Bus	X			
Télécommande et câble	X			
Repérage des conduits de chauffage	X			
VENTILATION				
Dépose et évacuation de l'existant	X			
Réseau de gaine	X			
Percements dalles et murs	X			
Caisson VMC				
Fourniture et manutention	X			
Support antivibratil	X			
Conduit vers local et fenêtre	X			
Grille extérieure			X	
Alimentation électrique		X		
Raccordement électrique	X			
Pose des diffuseurs et découpe plafond	X			



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Prestations à réaliser	Lot CH/ VMC / PB	Lot EL	Autres	Remarques
Double Flux				
Fourniture et manutention	X			
Ouverture de la toiture			X	
Support antivibratil	X			
Conduit vers les locaux	X			
Grille extérieure			X	
Alimentation électrique		X		
Raccordement électrique	X			
Pose des diffuseurs et découpe plafond	X			
Fixation des équipements techniques de VMC	X			
Soffites ou faux plafonds pour dévoiements			X	Selon plan architecte
Peinture ou habillage éventuel des réseaux apparents			X	
Repérage des conduits de VMC	X			
PLOMBERIE				
Dépose et évacuation de l'existant	X			
Branchement réseau eau				
Alimentation existante				
Evacuations EU/EV				
Modification de l'existant	X			
Evacuations EP				
Chutes extérieures			X	
Tranchées			X	
Réseau extérieur			X	VRD
Raccordement à la terre des éléments métalliques de l'installation		X		
Peinture des éléments métalliques visibles			X	
Repérage des conduits de plomberie	X			



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Prestations à réaliser	Lot CH/ VMC / PB	Lot EL	Autres	Remarques
Appareillage				
<u>Evier encastré</u>				
Fourniture et pose de l'évier	X			
Plan avec découpe			X	
<u>Vasque PMR</u>				
Fourniture et pose	X			
Renfort	X			
Miroir			X	
<u>WC suspendu</u>				
Fourniture et pose	X			
Habillage bâti support			X	
Barre de relevage	X			
Renfort	X			
<u>Lave mains ou lavabo</u>				
Fourniture et pose	X			
Renfort	X			
<u>Douche</u>				
Fourniture et pose du receveur	X			
Joint d'étanchéité	X			
Joint de finition			X	
Habillage receveur			X	
<u>Chauffe eau</u>				
Fourniture et pose avec mitigeur	X			
Renfort	X			
Extincteurs			X	
Petits équipements (distributeur de savon, sèche main etc,,)			X	MO
Fixation des équipements techniques de plomberie	X			



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

Prestations à réaliser	Lot CH/ VMC / PB	Lot EL	Autres	Remarques
ELECTRICITE				
Branchement électricité				
Fourreaux, chemini de cable et Cable depuis TGBT		X		
Raccordement sur TGBT		X		
Pose Armoire et disjoncteur		X		
Distribution électrique depuis Armoire		X		
Liaisons équipotentielle				
Mise à la terre de tous les éléments métalliques		X		
Interconnexion des terres		X		
Repérage des conduits de courants forts		X		
Appareillages cuisine				
Attentes à proximité suivant plan technique		X		
Raccordement			X	
Alimentation Système de chauffage				
Attentes à proximité		X		
Raccordements électriques	X			
Attentes à proximité UI		X		
Raccordements électriques	X			
Bus entre UI et UE	X			
Chauffe eau				
Alimentation électrique avec inter		X		
Raccordement électrique	X			
Alimentation VMC et CTA				
Attentes à proximité		X		
Raccordements électriques	X			
COURANTS FAIBLES				
Branchement France Télécom / réseau informatique				
Fourreaux et cables		X		
Distribution intérieure + prises		X		
Alarme incendie		X		
Repérage des conduits de courants faibles		X		



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

7.2 Grilles d'équipements

EQUIPEMENTS	LUMINAIRES					COMMANDES					PC									
LOCAUX	L1	L2	L3	L4	L5	C1	C4	C5	C7	C9	C10	P1	P2	P4	P5	3P2+RJ	2P2+RJ	1P2+rj	2P2	3P2
R-1																				
SDR 12																	1			2
SDR 10																	1			1
SDR 08																	1			2
Bureau 901																2				7
Bureau 902																2				8
SDR 04																	1			1
Espace détente																				7
Sanitaires	8										5									
Local ménage											1									
SDE	4							3												
Locaux non ERP		1				1						2								
Local technique		2										2								
Local TGBT		2										2								
Circulation		8									4	2								
total R-1	12	13				1		3			10	8				4	4			28
RDC																				
Bureau 001																2				3
Bureau 002																1				3
sanitaire	4										4									
SDR 05																	1			1
Bureau 003																2				4
Bureau 004																2				5
DGT 01												1						1		
Tisanerie												2	2	2					3	5
DGT 02												1								
Bureau 005																2				3
Bureau 006																2				3
Bureau 007																2				3
Bureau 008																2				3
Bureau 009																1				3
Bureau 010																2				3
Escalier																				
Salle d'eau	3										1									
Salon 01																			1	
Salon 02																			1	
total RDC	7										5		4	2	2	18	1	1	5	39

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES


Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

EQUIPEMENTS	LUMINAIRES					COMMANDES					PC									
LOCAUX	L1	L2	L3	L4	L5	C1	C4	C5	C7	C9	C10	P1	P2	P4	P5	3P2+RJ	2P2+RJ	1P2+rj	2P2	3P2
Extérieur				10																
R+1																				
Bureau 101																1				2
Bureau 102																2				4
Bureau 103																1				2
Sanitaire 01	4										3									
Bureau 104																1				3
Bureau 105																1				2
Bureau 106																1				
Sanitaire 02	3										2									
Bureau 107																2				4
Circulation 01																				
Espace détente																		1	2	
Coworking																				
Bureau 108																2				9
Bureau 109																2				8
Bureau 110																2				8
Bureau 111																1				1
Bureau 112																2				3
Circulation 02													2							
Escalier																				
total R+1	7			10							5		2			18		1	2	46
R+2																				
Bureau 201																1				3
Bureau 202																1				2
Circulation																		1		
WC	1										1									
Local ménage		1									1									
Bureau 203																1				
coworking																			2	4
Bureau 204																2				6
Escalier 01																				
Local Serveur		2				1						1								
Bureau 205													1			2				11
Bureau 206																2				4
Bureau 207																2				4
Bureau 208																2				6
Circulation 02													1							
total R+2	1	3									2	1	2			13		1	2	40

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES


**Energies
et
Fluides**

Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

EQUIPEMENTS	LUMINAIRES					COMMANDES					PC									
LOCAUX R+3	L1	L2	L3	L4	L5	C1	C4	C5	C7	C9	C10	P1	P2	P4	P5	3P2+RJ	2P2+RJ	1P2+rj	2P2	3P2
Bureau 301																2				6
Sanitaire	4										3									
Bureau 302																1				3
Local Technique 01		1				1						1								3
Circulation 01																				
Salon																				
Bureau 303																1				3
Bureau 304																1				3
Escalier																				
Bureau 305																1				1
Bureau 306																2				6
Bureau 307																1				1
Bureau 308																1				1
Bureau 309																1				1
Bureau 310																1				5
Coworking																		1		
Bureau 311																1				
Bureau 312																1				
Bureau 313																1				
Bureau 314																1				
Bureau 315																1				
Bureau 316																2				5
Bureau 317																1				
Bureau 318																1				1
Bureau 319																1				1
Bureau 320																1				
Local Technique 02		1				1						1								
terasse												1								
total R+3	4	2				2					3	3				23		1		40
Combles																				
Combles		4	4			1														
Total combles		4	4			1						1								
TOTAL	31	22	4	10		4		3			25	13	8	2	2	76	5	4	9	193

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

EQUIPEMENTS	Ecl. Sécu.		Alarme Inc.				Divers			Tél/info		
LOCAL	BAES 1	AMB	DM	SI sonore	Centrale incendie	FL-inc	Arrêt d'urgence	poste eas		RJ45	RJ45 Cam	RJ45 Wifi
R-1												
SDR 12										1		1
SDR 10										1		1
SDR 08										1		1
Bureau 901	1									2		1
Bureau 902										2		1
SDR 04										1		1
Espace détente	2			2							1	
Sanitaires	2					3						
Local ménage						1						
SDE	1					1						
Locaux non ERP												
Local technique						1						
Local TGBT						1	2					
Circulation	10		1	1							1	
total R-1	16	0	1	3	0	7	2	0	0	8	2	6
RDC												
Bureau 001										6		
Bureau 002										6		
sanitaire	2					2						
SDR 05										1		1
Bureau 003										2		
Bureau 004										2		1
DGT 01	4	1		1				1		1	1	1
Tisanerie	2			1							1	1
DGT 02	3		1	1								
Bureau 005										6		
Bureau 006										6		
Bureau 007										6		
Bureau 008										6		
Bureau 009										6		
Bureau 010										6		
Escalier	4											
Salle d'eau	1					1						
Salon 01												
Salon 02												
total RDC	16	1	1	3	0	3	0	1	0	54	2	4



Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

EQUIPEMENTS	Ecl. Sécu.		Alarme Inc.				Divers			Tél/info		
	BAES 1	AMB	DM	SI sonore	Centrale incendie	FL-inc	Arrêt d'urgence	poste eas		RJ45	RJ45 Cam	RJ45 Wifi
LOCAL												
R+1												
Bureau 101										1		
Bureau 102										2		1
Bureau 103										1		
Sanitaire 01	1					2						
Bureau 104										1		
Bureau 105										1		
Bureau 106										1		
Sanitaire 02						2						
Bureau 107										2		1
Circulation 01	5			1								1
Espace détente			1	1						1	1	1
Coworking	1											1
Bureau 108										2		1
Bureau 109										2		1
Bureau 110										2		1
Bureau 111										1		
Bureau 112										2		
Circulation 02	4			2								1
Escalier	2											
total R+1	13	0	1	4	0	4	0	0	0	19	1	9
R+2												
Bureau 201										1		
Bureau 202										1		
Circulation	3			1						1		1
WC						1						
Local ménage						1						
Bureau 203										1		
coworking												1
Bureau 204	1									2		1
escalier	1											
Escalier 01				1								
Local Serveur												
Bureau 205										2		1
Bureau 206										2		
Bureau 207										2		
Bureau 208		1						1		2		
Circulation 02	6			1								1
total R+2	11	1	0	3	0	2	0	1	0	14	0	5

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES


Affaire n° 3918
DCE – Le 24/06/26

REHABILITATION DE LA CCI VIENNE

EQUIPEMENTS	Ecl. Sécu.		Alarme Inc.				Divers			Tél/info		
	BAES 1	AMB	DM	SI sonore	Centrale incendie	FL-inc	Arrêt d'urgence	poste eas		RJ45	RJ45 Cam	RJ45 Wifi
LOCAL												
R+3												
Bureau 301										2		
Sanitaire	1					2						
Bureau 302										1		
Local Technique 01												
Circulation 01	7				3						1	2
Salon	1											1
Bureau 303										1		
Bureau 304										1		
Escalier												
Bureau 305										1		
Bureau 306	1									2		
Bureau 307										1		
Bureau 308										1		
Bureau 309										1		
Bureau 310										1		
Coworking	2									1	1	2
Bureau 311										1		
Bureau 312										1		
Bureau 313										1		
Bureau 314										1		
Bureau 315										1		
Bureau 316		1						1		1		1
Bureau 317										1		
Bureau 318										1		
Bureau 319										1		
Bureau 320										1		
Local Technique 02												
total R+3	12	1	0	0	3	2	0	1	0	23	2	6
0												
Combles												
Combles	4			1		1						
Total combles	4	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	72	3	3	14	3	19	2	3	0	118	7	30

CCTP DU LOT 08 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	
 Energies et Fluides	REHABILITATION DE LA CCI VIENNE
Affaire n° 3918 DCE – Le 24/06/26	

7.3 Liste des plans

EL00 : R-1
 EL01 : RDC
 EL02 : R+1
 EL03 : R+2
 EL04 : R+3
 EL05 : Combles